



# NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),  
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),  
Sites of Community Importance (SCI) and  
for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0002013  
SITENAME Région du Kiischpelt

## TABLE OF CONTENTS

- [1. SITE IDENTIFICATION](#)
- [2. SITE LOCATION](#)
- [3. ECOLOGICAL INFORMATION](#)
- [4. SITE DESCRIPTION](#)
- [5. SITE PROTECTION STATUS](#)
- [6. SITE MANAGEMENT](#)
- [7. MAP OF THE SITE](#)

## 1. SITE IDENTIFICATION

<b>1.1 Type</b> A	<b>1.2 Site code</b> LU0002013	<a href="#">Back to top</a>
----------------------	-----------------------------------	-----------------------------

### 1.3 Site name

Région du Kiischpelt

<b>1.4 First Compilation date</b> 2015-09	<b>1.5 Update date</b> 2023-11
--	-----------------------------------

### 1.6 Respondent:

<b>Name/Organisation:</b>	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
<b>Address:</b>	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
<b>Email:</b>	natura2000@mev.etat.lu

### 1.7 Site indication and designation / classification dates

<b>Date site classified as SPA:</b>	2023-06
<b>National legal reference of SPA designation</b>	Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale et déclarant obligatoire la zone « Région du Kiischpelt ». #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a275/jo#

## 2. SITE LOCATION

### 2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

<b>Longitude</b> 6.02717	<b>Latitude</b> 49.97394
-----------------------------	-----------------------------

<b>2.2 Area [ha]:</b> 6310.21	<b>2.3 Marine area [%]</b> 0.0
----------------------------------	-----------------------------------

### 2.4 Sitelength [km]:

## 2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

## 2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0  
%)

## 3. ECOLOGICAL INFORMATION

[Back to top](#)

### 3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

### 3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site					Site assessment				
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D		A B C	
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A229	<a href="#">Alcedo atthis</a>			p	4	8	p		P	B	B	C	B
B	A104	<a href="#">Bonasa bonasia</a>			p	1	5	p		M	A	B	A	A
B	A215	<a href="#">Bubo bubo</a>			p	2	3	p		G	B	B	C	B
B	A224	<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>			r				R	P	D			
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>			r	1	2	p		M	B	B	C	B
B	A236	<a href="#">Dryocopus martius</a>			p	3	5	p		M	C	B	C	C
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>			r	30	40	p	P	G	B	B	C	B
B	A868	<a href="#">Leopopus medius</a>			p	120	140	p	P	G	B	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>			r	2	4	p	P	G	B	B	C	B
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>			r	3	4	p		M	B	B	C	B
B	A274	<a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>			r	15	20	p	R	G	C	B	C	C
B	A314	<a href="#">Phylloscopus sibilatrix</a>			r				R	P	C	B	C	C
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>			c				R	P	D			
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>			r				R	P	D			
B	A210	<a href="#">Streptopelia turtur</a>			r	8	12	p		M	B	B	C	B

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

### 3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

## 4. SITE DESCRIPTION

### 4.1 General site character

[Back to top](#)

Habitat class	% Cover
N27	3.7
N08	0.2
N06	1.1
N22	0.5
N26	0.9
N16	54.6
N10	1.1
N07	0.5
N09	0.1
N17	37.3
<b>Total Habitat Cover</b>	<b>100</b>

#### Other Site Characteristics

Situation :La zone s'étend sur 8 communes, Clervaux, Parc Hosingen, Wiltz, Kiischpelt, Goesdorf, Bourscheid, Erpeldange-sur-Sûre et Esch-sur-Sûre, le long de la vallée de la Sûre de Heiderscheid à Erpeldange, ainsi que des vallées des affluents, correspondant aux vallées de la Wiltz de Wiltz à Goebelsmühle, de la Clerve de Mecher à Kautenbach, de la Schlinder, de l'lrbech, de la Lellgerbaach, et comprend les massifs forestiers entre autres autour de Wilwerwiltz, Kautenbach et Masseler. Milieu physique :Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Dévonien inférieur. Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches de l'Emsien supérieur (Schiste de Wiltz) alors que la partie située au Sud repose sur les couches de l'Emsien inférieur (Quartzophyllades de Schuttbourg, Schiste de Stolzembourg) et du Siegenien supérieur (Schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux). Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés. Dans la partie Nord de la zone, sur les Schistes de Wiltz, se trouvent des sols limono-caillouteux à charge schisteuse, non gleyifiés, a horizon B structural. Les colluvions et les alluvions des fonds de vallée couvrent environ 1 /20e de la zone. Occupation du sol :La zone est caractérisée par l'importance des surfaces boisées (env. 9/10e) où les forêts feuillues prédominent légèrement (environ 2/3 de la surface forestière) sur les forêts résineuses. La forêt feuillue est surtout constituée par des (anciens) taillis de chênes couvrant un peu moins que la moitié du site. Sur les pentes les plus abruptes et généralement d'exposition Nord à Est subsistent des forêts de ravin qui couvrent quelques dizaines d'hectares. Les surfaces agricoles ne couvrent que quelques pourcents de la zone et sont essentiellement exploitées en tant que prairies et pâturages ou représentent des landes.

#### 4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :La zone est particulièrement importante pour les espèces liées aux boisements lumineux (taillis de chênes, chablis, lisières...) ou futaies (hêtraies, forêt de ravin ou d'éboulis, forêts alluviales), ainsi que de la mosaïque forestière. Au niveau des espèces forestières, il y a lieu de mentionner notamment au niveau des hêtraies le Pic noir *Dryocopus martius* et au niveau des chênaies ou forêts alluviales le Pic mar *Dendrocopos medius*. Le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* nécessite des boisements aux strates herbacées et arbustives dégagées et claires, dont notamment des forêts en pente. La Bondrée apivore *Pernis apivorus* nécessite la quiétude en période de reproduction et des habitats semi-ouverts, tels que chablis, clairières et boisements très clairs. De même, la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* et la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* sont inféodées à des habitats similaires. D'autres espèces sont présentes au niveau des boisements lumineux à semi-ouverts, tels le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* ou la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*. Une grande partie de la région du Kiischpelt bénéficie d'un certain isolement dû à l'absence de moyens d'accès. La tranquillité qui en résulte permet la nidification d'oiseaux particulièrement farouches et sensibles au dérangement anthropique. La Cigogne noire *Ciconia nigra* niche dans les parties les plus anciennes des forêts et est observée régulièrement à la recherche de nourriture dans la zone. La bonne qualité des eaux des rivières permet également la présence d'une population de Martins-pêcheurs *Alcedo atthis*. Une des espèces cible à rétablir est la Gélinoite des bois *Tetrastes bonasia* (syn.: *Bonasa bonasia*). Elle nécessite une strate arbustive dense pour la nourriture et des possibilités de se cacher et de nicher. Les taillis de chênes, ainsi que les boisements naturels offrent ces deux aspects à l'espèce. Une espèce supplémentaire à restaurer, l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* profitera également des mesures de gestion. Dans les quelques falaises, les rares espèces telles que le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* sont présentes. Dans les lisières niche également le Milan royal *Milvus milvus*. Autres intérêts écologiques :D'autres espèces, non visées par l'article 4 de la directive « Oiseaux » sont présents, dont la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* et le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*, ainsi que l'Autour des palombes *Accipiter gentilis*, le Grand Corbeau *Corvus corax* ou le Pipit des arbres *Anthus trivialis*. Une grande partie de la zone se chevauche avec les zones spéciales de conservation « LU0001008 - Vallée de la Sûre moyenne d'Esch /Sûre à Dirbach » et « LU0001006 - Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et de la Lellgerbaach ». La région du Kiischpelt abrite plusieurs habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » dont plusieurs habitats prioritaires. A mentionner notamment la forêt de ravin (9180\*), les forêts alluviales (91E0), les prairies maigres de fauche (6510), les mégaphorbiaies (6430), les landes sèches (4030) ou encore des formations herbeuses à Nard (6230). A signaler également la présence de nombreux rochers exposés, abritant plusieurs espèces végétales remarquables : des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) et des éboulis siliceux (8150). Les ruisseaux et rivières de la région du Kiischpelt sont particulièrement importants pour les animaux liés aux eaux courantes qui abritent également des espèces de poisson de l'annexe II tels que la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* ou le Chabot commun *Cottus gobio*. Les forêts denses abritent également le Chat sauvage *Felis silvestris*.

#### 4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
L	A07		i
M	F03.01.01		i
M	I01		i
L	D01		i
M	B02.02		i
L	H01.08		i
H	B02.01.02		i
M	B02.04		i
L	C03.03		i
H	J03.01		i
M	I02		i
L	K03.04		i
L	H01.05		i
L	G01		i
M	A01		i
M	F06		i
L	A08		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
L	C01		i
M	B02.05		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

#### 4.4 Ownership (optional)

#### 4.5 Documentation

### 5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

#### 5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	5.6	LU06	73.3	LU05	74.7

#### 5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU06	Vallée de la Sûre moyenne de Esch/Sûre à Dirbach	*	9.7
LU06	Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach	*	63.6
LU05	Naturpark Uewersauer	*	1.8
LU05	Naturpark Our	*	72.9
LU02	Lellingen - Freng / Op Baerel	*	5.6

#### 5.3 Site designation (optional)

Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale et déclarant obligatoire la zone « Région du Kiischpelt ».

#http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a275/jo#

### 6. SITE MANAGEMENT

#### 6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

## 6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/> Yes	Name: Kiischpelt Link: <a href="https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0001006-LU0001008-LU0002013.pdf">https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0001006-LU0001008-LU0002013.pdf</a>
<input type="checkbox"/> No, but in preparation	
<input type="checkbox"/> No	

## 6.3 Conservation measures (optional)

Principes de gestion:Le principe de gestion à appliquer pour les forêts est une mosaïque de la reprise de la gestion des taillis et d'une sylviculture proche de la nature, en incluant aussi bien les forêts feuillues, les forêts mixtes et les forêts de résineux. Notamment l'exploitation des résineux devra maintenir les arbustes et arbres feuillus tels que bouleaux, noisetiers, sorbiers etc.Les forêts de ravin et les restes de forêts alluviales sont d'une très grande importance pour leur fonction écologique et devront être restaurées. Notamment les fonds de vallées devront être désenrésinés. L'amélioration de la qualité de l'eau constitue un des facteurs primordiaux pour la conservation des espèces inféodées aux cours d'eau.Les objectifs opérationnels suggérés sont :maintien dans un état de conservation favorable et rétablissement de la gestion des taillis; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des taillis;maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée;maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales;maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la diversité de la structure de la lisière, des clairières et des forêts très claires; restauration des landes;maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées;maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de falaises dégagées et accessibles pour les nicheurs des falaises.Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont :1°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b) maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières, notamment en hêtraies ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;d)protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt ;2°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic mar *Dendrocopos medius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en chênaies et en forêts alluviales ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;3°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* :a)maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ;b) maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;4°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* :a)maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation ;b)maintien et amélioration de la strate herbacée, notamment en habitats forestiers semi-ouverts ;c) maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière ;5°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* :a)maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b)maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ;d)gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;6°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* :a)préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ;b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;d)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;7°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* ainsi que des populations d'autres oiseaux des paysages semi-ouverts, des lisières structurées et des futaies lumineuses :a)maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied, notamment en lisière de forêt et en futaies lumineuses ;b)maintien et amélioration des pelouses sèches et des herbages maigres richement structurés ;8°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des paysages semi-ouverts, lisières et structures paysagères :a)maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux lisières forestières diversement structurées, et aux milieux semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières, pelouses sèches et herbages maigres richement structurés ;b)gestion extensive des milieux herbeux ;9°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* :a)maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant aux forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne ;c)maintien, respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids ;d)maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;e)préservation de la quiétude en période de reproduction dans un rayon de 300 mètres autour des sites de nidification ;10°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours ou plans d'eau :a)maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau ;b)maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ;11°restauration de la population de la Gêlinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) :a)maintien et

amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt ;b)maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière ;c)conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers ;12°restauration de la population de l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* :a)maintien, amélioration et restauration des milieux favorables, notamment landes, clairières, lisières diversement structurées et forêts très claires ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;13°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* :a)préservation, amélioration et restauration des zones de nidification correspondant aux falaises et pentes rocheuses ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;14°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus* :a) maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;b)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;15°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies, forêts de pente ou d'éboulis et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, des arbres à forte dimension, des arbres biotopes et des arbres morts sur pied, ainsi que des classes d'âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;16°promotion de la gestion forestière proche de la nature et promotion des programmes d'extensification en sylviculture ; préservation et extension surfacique des forêts feuillues autochtones, adaptées à la station ;17°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque forestière richement structurée ;18°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;19°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des landes et des herbages humides ou extensifs ;20°rétablissement du bon état écologique des eaux :a)amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;21°préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.

## 7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002013

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes  No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).